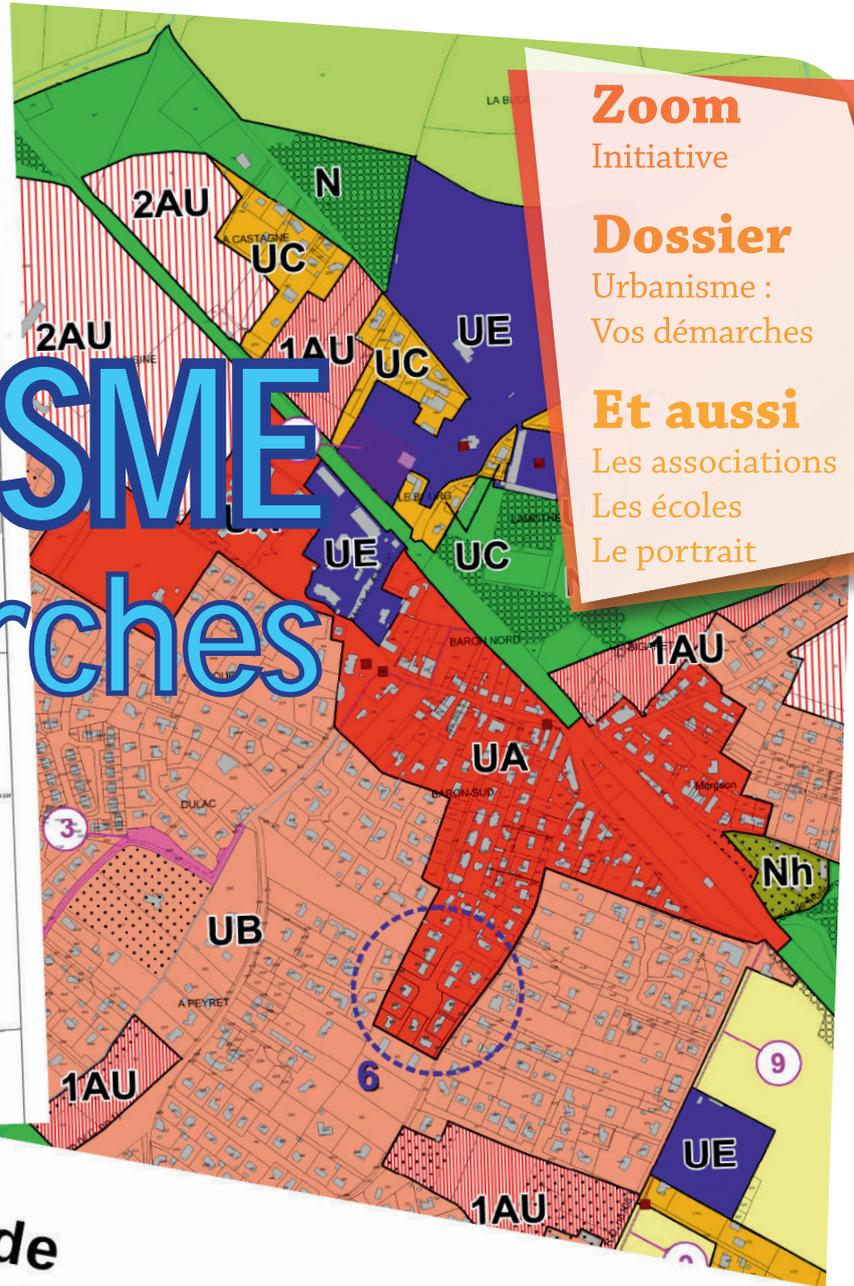


L'ÉCHO

Magazine de la ville de Saint-Médard-d'Eyrans

n°114

octobre - novembre
2020



Zoom

Initiative

Dossier

Urbanisme :
Vos démarches

Et aussi

Les associations
Les écoles
Le portrait

URBANISME vos démarches

**Demande de
Permis de construire
une maison individuelle et/ou ses annexes
comprenant ou non des démolitions**

formulaire si :

maison individuelle ou ses

individuelle ou ses
tion tout

Cadre réservé

cerfa

N° 13406*07

www.saint-medard-deyrans.fr



ÉDITO



Chers amis,

Les scientifiques et spécialistes avaient annoncé la deuxième vague de l'épidémie de COVID-19 pour l'automne et celle-ci est violente (selon les propos du Ministre de la santé) avec malheureusement, chaque jour, un nombre important de personnes positives et de décès. Face à cette situation, le Président de la République a décrété un nouveau confinement à partir du vendredi 30 octobre, mais cette fois-ci en laissant les enfants revenir à l'école dès le lundi 2 novembre. C'est donc dans un délai très contraint que nous avons organisé ce retour de vacances avec des nouvelles dispositions quant au protocole à appliquer. Mon adjointe aux affaires scolaires, Laure GERARD et les services de la mairie ont pris attache auprès des directeurs de nos deux écoles, afin de pouvoir informer les parents et être prêts dans cette nouvelle organisation. Les enfants de l'école élémentaire doivent donc porter un masque quotidiennement et au sein de chaque école, les gestes barrières sont toujours en vigueur.

Les travaux de réfection de la route de Larchey sont maintenant terminés, ainsi que la rénovation de l'allée du Bedat et la mise en place d'un système anti vitesse (écluse) rue du Milan. Le Conseil Municipal a validé le choix des entreprises qui seront chargées d'agrandir la salle polyvalente. Ces travaux vont donc pouvoir débuter rapidement sous la conduite de l'architecte retenue à cet effet.

Enfin, je voudrais exprimer, en compagnie de mon adjoint en charge des associations communales, Pascal BARROUILHET, toute notre sympathie à l'ensemble de nos associations communales et de leurs adhérents. C'est un nouveau coup d'arrêt après celui du mois de mars et nous sommes bien entendu à leurs côtés et restons à leur écoute.

Soyez prudents.

Amicalement, votre Maire,
Christian TAMARELLE

Vice-Président de la Communauté de Communes



Journal d'information de Saint-Médard-d'Eyrans
Dépôt légal : 163/89 - 1500 exemplaires
Directeur de la publication : **Christian TAMARELLE**
Comité de rédaction : la commission communication,
avec la participation du service jeunesse
et des associations saint-médardaises
E-mail : contact@saint-medard-deyrans.fr
Infographie : Nathalie LABAT
Impression : KORUS EDITION
Bimestriel - numéro 114 - Octobre - Novembre 2020
9 avenue du 8 mai
33650 Saint-Médard-d'Eyrans
Site Web : www.saint-medard-deyrans.fr

*Imprimé avec des encres à base végétale
sur du papier issu de forêts gérées
durablement certifiées PEFC*



Sommaire

Aménagement	3
La mairie en prise directe	4
À l'ordre du jour	5
Dossier	6
Urbanisme : vos démarches	
Du côté des écoles	9
Côté loisirs	10
Associations	12
Culture / Bibliothèque / Animations communales	16
Infos Locales	18
Portrait	19
Zoom	20
Covid-19	

Les travaux de saison

Cet automne, les agents des services techniques ont réalisé plusieurs travaux intérieurs et extérieurs dans différents bâtiments communaux ainsi que des plantations hivernales dans les espaces verts.



Travaux de peinture dans l'école élémentaire

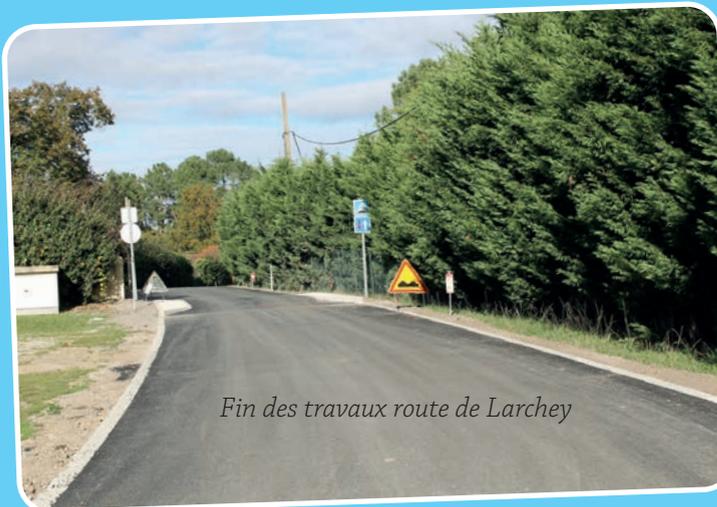
Peinture de la grille et du porche de la salle des mariages



Plantations hivernales dans les espaces verts communaux

Travaux de voirie

Allée du Bedat : resurfaçage de la voirie



Fin des travaux route de Larchey



Création d'une écluse rue du Milan

La mairie en prise directe

Numéro « d'astreinte élus »

La mairie vous informe qu'un numéro « d'astreinte élus » est disponible pour les administrés, afin de signaler toute urgence, **en dehors des horaires d'ouverture au public**. Ce numéro est exclusivement réservé pour les besoins en lien avec des dysfonctionnements intervenant sur les structures communales, des événements climatiques occasionnant des dégâts sur le domaine public, des accidents intervenus sur la commune (accidents corporels, incendie,...).



Ce numéro doit être utilisé en cas de besoin **avéré** et à l'exclusion de :
toute panne électrique intervenant sur le réseau public (numéro d'urgence : 09 72 67 50 33)

toute fuite d'eau intervenant sur le réseau public (numéro d'urgence : 0 977 401 117)

Pour contacter l'élus d'astreinte, appelez le 06 80 25 56 84

Les élus au travail... et sur le terrain !

Contrairement à ce que pourrait laisser penser cette prise de vue, il ne s'agissait nullement d'une sortie bucolique.

Certes, nous avons fait en sorte de joindre l'utile à l'agréable dans le respect des règles de distanciation sociale, afin que chacun puisse appréhender comme il se doit les confins de notre commune, les différents quartiers la composant et les futures constructions à venir. Avec en point d'orgue la prochaine révision de notre Plan Local d'Urbanisme.

Nul doute qu'avec cette visite guidée, chacun aura pu prendre la mesure du travail qui nous attend afin de répondre au mieux à vos attentes.

Et même si tous s'accordent à dire « qu'il est beau et grand ce village », nombreux sont les défis que nous devons relever tout au long de ce mandat, pour mener à terme nos projets, vos projets et garantir un cadre de vie en adéquation avec cette notion qui nous est chère, celle d'un village où il fait encore et toujours bon vivre.



Inscriptions sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter et elle relève d'une démarche volontaire de l'électeur, qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année (la date butoir du 31 décembre n'étant plus en vigueur).

Rendez-vous sur le site service-public.fr pour procéder à une inscription, une vérification ou pour signaler un déménagement...

LE RELAIS

vous informe

Suite aux nouvelles mesures gouvernementales, les friperies solidaires « Le Relais » ont dû fermer leurs portes. Cependant la collecte de vos dons est maintenue dans les bornes réparties sur la commune.

Aujourd'hui plus que jamais, ils ont besoin de votre soutien afin de maintenir leur activité.

Etat civil

Mariages :

Neide **DAS NEVES DOMINGUES** et Thomas **CHEYPE**,
le 26/09/2020

Décès :

Gilberte **DUTREUIL** veuve **BIBES**, le 04/10/2020

André **HUCHET**, le 07/10/2020

Gisèle **ROY** épouse **BARDIN**, le 13/10/2020

Christine **BILLION** épouse **CHOLLON**, le 17/10/2020

Miguel **PUJOL PERPINA**, le 28/10/2020

Christine **PINTOS** veuve **VIGNAU-ANGLADE**, le 10/11/2020

Extraits des Conseils Municipaux des 21 et 26 octobre 2020

21 octobre 2020

>Vote de l'emprunt

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement d'opérations en investissement (voirie/bâtiments communaux), il est opportun de recourir à un emprunt. Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités. La proposition de La Banque Postale d'un montant de 150 000 euros (mode d'amortissement : échéances constantes/périodicité trimestrielle) sur 15 ans est l'offre la plus intéressante pour la collectivité. Le Conseil Municipal accepte la proposition de La Banque Postale.

>Marché de travaux construction de nouveaux vestiaires au rugby : application de pénalités

Dans le cadre du marché de travaux de la construction de nouveaux vestiaires au rugby, monsieur le Maire expose le courrier adressé par la maîtrise d'œuvre au titulaire du lot 1 Vrd/Gros-Oeuvre et qui a été établi selon le CCTP

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les pénalités de retard liquidées par la maîtrise d'œuvre pour un montant de 3000 euros et de retenir sur le DGD de l'entreprise titulaire du Lot 1 la somme de 8646 euros correspondant aux travaux non réalisés et aux pénalités.

>Demande de subvention au titre de la DSIL 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension de l'école maternelle.

L'Etat par le biais de la DSIL 2020 (abondement exceptionnel) a la possibilité de financer ce type d'équipement.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2020 dans le cadre des travaux d'extension de l'école maternelle dont le montant prévisionnel de travaux est estimé à 201 750 euros HT.

>Services techniques : mise en place et indemnisation des astreintes

Après l'avis favorable du comité technique, le Maire propose :

- De mettre en place des périodes d'astreinte de sécurité à compter du 01/11/2020 (ces astreintes seront organisées sur la semaine complète et toute l'année).
- De fixer la liste des emplois concernés ;
- De fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions.

>Désignation des membres des commissions thématiques de la Communauté de Communes de Montesquiou

Commission	Titulaire	Suppléant
Jeunesse et citoyenneté	Mme COMPAN	Mme GERARD
Infrastructures et voiries	M.TAMARELLE	Mme GERARD
Transition écologique et solidaire	Mme GERARD	M.VITRAC
Patrimoine bâti et réseaux	M.BARROUILHET	M.BOUYSSOU
Développement économique	Mme FARRE	M.TAMARELLE
Aménagement du territoire et urbanisme	M.CHEVALIER	M.BARROUILHET
Solidarités et petite enfance	Mme SABY	Mme HALLOUCHE
gestion des déchets et régimes hydrauliques (mêmes personnes pour les sous-commissions gestion des déchets et régimes hydrauliques)	M.BERLAND	M.CHEVALIER
Finances	M.TAMARELLE	Mme DOMINGO

	Titulaire	Suppléant
Commission locale d'évaluation des transferts de charges	M.TAMARELLE	Mme GERARD

Commission	Membres
conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance	M.TAMARELLE
Commission intercommunale d'accessibilité	Mme GERARD

>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable pour l'année 2019

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : service d'adduction d'eau potable pour l'année 2019.

>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2019

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : service d'assainissement collectif pour l'année 2019.

>Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2019

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public : service d'assainissement non collectif pour l'année 2019.

>Subvention exceptionnelle-communes sinistrées des Alpes Maritimes

Le 2 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Les communes de ces trois vallées ont subi des dégâts catastrophiques exceptionnels.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1000 euros dans le cadre de l'appel aux dons lancés par l'association des Maires et l'Association des Maires ruraux des Alpes Maritimes.

26 octobre 2020

>Résultat du marché : mise en accessibilité et extension de la salle polyvalente

Habilitation de monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Nom de l'entreprise	Montant en euros HT
Lot 1 : vrd démolition - gros œuvre	GARONNE BTP	39 528,52
Lot 2 : charpente - couverture - zinguerie	ETS LAURENT	8 603,04
Lot 3 : électricité - chauffage - ventilation - plomberie	EURL CABANAT	19 997,94
Lot 4 : menuiseries extérieures	M.C.D	6 075,90
Lot 5 : plâtrerie - isolation - menuiseries intérieures	CAPSTYLE	13 124,70
Lot 6 : carrelage - faïence	CAPSTYLE	5 042,00
Lot 7 : peinture	SARL PEDAROS CAROL	4 626,47

>Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Le Conseil Municipal, décide d'adopter le règlement intérieur présenté.

URBANISME : les démarches essentielles

Le service urbanisme vous accompagne dans vos projets, retrouvez ici toutes les formalités pour vos travaux.

ÉTAPE 1 – Préparer son projet

Les différents conseils ci-dessous permettent de mieux comprendre les règles d'urbanisme et de mieux identifier votre projet.

Le PLU : Les règles diffèrent selon la zone où se situe votre projet sur la commune. Elles sont définies par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le règlement et le zonage sont disponibles sur le site internet de la commune (www.saint-medard-deyrans.fr).

Le Cadastre : Il vous est possible d'obtenir des informations sur votre parcelle cadastrale au service urbanisme, mais aussi depuis le site : <https://www.cadastre.gouv.fr/>

ÉTAPE 2 – Autorisation d'urbanisme

J'identifie la nature de mon projet et j'obtiens une autorisation d'urbanisme si nécessaire. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, permis d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Voici les différentes demandes Autorisation Occupation du Sol (AOS) :

Travaux dispensés de toute formalité

Certains travaux de très faible importance sont dispensés de toute formalité (sauf s'ils sont en secteur protégé), mais ils doivent cependant respecter le règlement d'urbanisme en vigueur (PLU, POS, etc.). Ce sont :

- > les constructions nouvelles de moins de 12 m de haut et dont la surface de plancher **et** l'emprise au sol sont inférieures ou égales à 5 m²
- > les Habitations Légères de Loisirs (HLL) installées dans un terrain de camping et dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 35 m²
- > les travaux de ravalement (sauf en secteur protégé, sauf si la commune a pris une délibération)
- > certains ouvrages de production d'électricité solaire installés au sol et les éoliennes de moins de 12 m de haut
- > les piscines dont le bassin ne dépasse pas 10 m²
- > les châssis et serres d'une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 1,80 m
- > les murs de soutènement de moins de 2 m de haut, sauf dans certains cas (Code de l'urbanisme art. R 421-12)
- > les clôtures sauf dans certains cas (Code de l'urbanisme art. R 421-12)
- > le mobilier urbain, les caveaux et monuments funéraires dans l'enceinte d'un cimetière
- > les terrasses ou plateformes de plain-pied.

Travaux nécessitant une Déclaration Préalable (DP)

- > les constructions nouvelles dont soit l'emprise au sol, soit la surface de plancher est supérieure à 5 m² et répondant aux critères-cumulatifs suivants : une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 m / une emprise au sol inférieure ou égale à 20 m² / une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- > les travaux exécutés sur une construction existante ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20 m²
- > dans les zones urbaines d'un PLU, les travaux exécutés sur une construction existante ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40 m²
- > La transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher de la construction en un local constituant de la surface de plancher
- > les travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment, les travaux de ravalement en secteur protégé
- > les travaux changeant la destination d'un bâtiment (exemple : un local commercial en habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment
- > la création d'une pergola, même ajourée, développe de l'emprise au sol, sans toutefois constituer de la surface de plancher.

Travaux nécessitant un Permis de Construire (PC)

> les constructions nouvelles dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure à 20 m²

> les travaux exécutés sur une construction existante ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m²

> dans les zones urbaines d'un PLU, les travaux exécutés sur une construction existante ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²

> les travaux ayant pour effet la création de plus de 20 m² et d'au plus 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, lorsque leur réalisation aurait pour effet de porter la surface ou l'emprise totale de la construction au-delà de 150 m² pour une construction à destination d'habitation, 800 m² pour une construction agricole

> les travaux ayant pour effet de changer la destination ou la sous-destination d'un bâtiment, lorsque ce changement s'accompagne de modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment (exemple : un local commercial en habitation, un restaurant en commerce)

> tous les travaux portant sur un immeuble ou une partie d'immeuble inscrit au titre des monuments historiques, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires et des travaux répondant aux conditions prévues à l'article R. 421-8.



Obligation d'architecte

Une dérogation existe, pour les personnes physiques construisant pour elles-mêmes une construction dont les surfaces sont inférieures à certaines limites. Un Permis de Construire doit être obligatoirement établi par un architecte dans les cas suivants :

> dans le cas d'une construction neuve, lorsque la surface de plancher créée dépasse 150 m² ;

> dans le cas d'une extension (agrandissement, surélévation, véranda, etc.) supérieure à 20 m², lorsque la surface de plancher ou l'emprise au sol de l'ensemble de la construction (existant + extension) dépasse 150 m² ;

> lorsque le demandeur est une personne morale (société, association, etc.) lorsque le demandeur ne construit pas pour lui-même (construction destinée à être vendue).

Permis modificatif

Il est utilisable pour les modifications apportées à un permis en cours de validité. Le permis modificatif doit être instruit dans les mêmes formes que le permis initial. Si, pour le permis initial, il y avait un recours obligatoire à l'architecte, le permis modificatif y est également soumis. Il ne doit pas être obligatoirement déposé par le même architecte.

Attention : L'architecte dispose d'une propriété intellectuelle sur son oeuvre, il faut donc disposer de l'autorisation du premier architecte pour que le second puisse déposer un modificatif.

Le permis modificatif est instruit au regard des règles d'urbanisme en vigueur lors de sa délivrance.

La Déclaration Préalable modificative n'existant pas, il faudra en cas de modifications déposer une nouvelle Déclaration Préalable.

Changement de destination

La loi définit cinq destinations (habitation / commerces et activités de service / exploitation agricole et forestière / équipements d'intérêt collectif et services publics / autres activités des secteurs secondaires et tertiaires) et 20 sous-destinations (par exemple dans habitation on trouve logement / hébergement).

Un changement de destination (entre les 5 existantes) est soumis à Déclaration Préalable.

Un changement de sous destination à l'intérieur d'une même destination n'est soumis à aucune autorisation d'urbanisme.

Tout changement de destination ou de sous destination avec modification de la structure porteuse ou de la façade est soumis à PC. À noter, un bâtiment annexe d'un bâtiment principal possède la même destination que le bâtiment principal. Par exemple, la transformation en chambre du garage d'une maison d'habitation ne constitue pas un changement de destination.

Cependant, cette transformation constitue une création de surface de plancher. Si cette surface est supérieure à 5 m², une Déclaration Préalable doit être déposée.

À noter, la suppression d'une place de stationnement (le garage transformé en chambre) peut être interdite si la place de stationnement couverte est imposée par le règlement d'urbanisme local.

Changement d'usage, d'affectation

Le changement d'usage consiste à transformer la vocation d'une pièce sans pour autant affecter la nature de la construction principale.

Pour exemple, un garage modifié en chambre constitue un simple changement d'usage. Cependant, cette transformation représente une création de surface de plancher, donc nécessitera de déclarer ces travaux en mairie. Cela augmente également la superficie habitable et aura une incidence sur les Taxes Foncières.

Dossier

**Conseil d'Architecture et d'Urbanisme
et de l'Environnement de Gironde**
Retrouvez toutes les informations et fiches pratiques sur le site du CAUE Gironde :
www.cauegironde.com

ÉTAPE 3 – Le dossier

Constitution du dossier - dépôt en mairie

La demande de PC ou la DP doit être effectuée au moyen de l'un des formulaires suivants et disponibles sur internet :

• Permis de Construire

- > pour une maison individuelle et/ou ses annexes : CERFA n°13406
- > pour les autres constructions (logement collectif, exploitation agricole, ERP, etc.) : CERFA n°13409

• Déclaration Préalable

- > pour la réalisation de lotissements et autres divisions foncières non soumis à Permis d'Aménager : CERFA n°13702
- > pour la construction et/ou travaux non soumis à PC portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes : CERFA n°13703
- > pour la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à PC et comprenant ou non des démolitions : CERFA n°13404

Dépôt en mairie

Le dossier, en deux exemplaires au moins pour une DP et en quatre exemplaires au moins pour un PC, doit être envoyé en lettre recommandée, ou déposé en mairie de la commune où est situé le terrain. Des exemplaires supplémentaires sont parfois nécessaires si les travaux ou aménagements sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, etc.). La mairie délivre un récépissé comportant un numéro d'enregistrement qui mentionne le point de départ de la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer, en l'absence d'opposition du service instructeur ou de demande de pièces complémentaires.

Instruction

Pour une maison individuelle, la durée de l'instruction d'une DP est de un mois et celle d'un PC de deux mois. La durée d'instruction est de trois mois pour tous les autres Permis. Des majorations des délais sont possibles : le délai est prolongé d'un mois lorsque le projet est situé dans un secteur sauvegardé (donc deux mois pour Déclaration Préalable, trois mois pour Permis de Construire)

ÉTAPE 4 – La réalisation

Demande d'occupation du domaine public

Pour certains chantiers, il est indispensable de demander préalablement une autorisation d'occupation du domaine public auprès de la mairie.

Affichage - recours

L'autorisation de DP / PC doit être affichée sur le terrain, de manière lisible et visible depuis l'espace public, par les soins de son bénéficiaire, dès la notification de l'arrêté, et pendant toute la durée du chantier avec une durée minimale de deux mois. Les modalités de cet affichage sont définies par arrêté (A 424-15 à 18) et précisées dans l'arrêté de DP ou de PC.

Les deux mois de recours des tiers commencent le jour de la date de l'affichage.

Validité et début des travaux

Depuis le 07/01/2016, le délai de validité des permis et non-oppositions à déclaration préalable est fixé à trois ans, renouvelable deux fois pour une durée d'un an à chaque fois (soit cinq ans au total).

Le début des travaux fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) qui doit être déposée en mairie en trois exemplaires.

Fin des travaux

La fin des travaux fait l'objet d'une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). La DAACT doit être déposée en mairie en trois exemplaires. L'administration a un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux après visite sur place.

Les futurs projets sur la commune :

- > avenue de Canterane : 52 logements (46 collectifs et 6 maisons individuelles)
- > Domaine des Près (route des Brouilleaux) : 19 lots
- > Hameau du Pontet (chemin du Pontet) : 6 lots
- > La Prade (RD 1113/ chemin de Mons) : 4 lots
- > Le clos des oiseaux (rue des Fauvettes) : 10 lots

Service urbanisme

> ouvert au public les lundis, mercredis
et vendredis (horaires mairie) sur rendez-vous : 05 56 72 70 21

Les écoles : élections des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves des écoles **participent à la vie de l'école**, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Ils **siègent au conseil d'école**, **facilitent les relations** entre les parents d'élèves et les personnels et peuvent intervenir auprès des directeurs d'école, pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation, à la demande d'un ou des parents concernés.

A l'issue des élections, qui ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2020, voici les listes des parents d'élèves élus :

Ecole Maternelle :

➤ **Titulaires :** Emilie GRECHEZ, Grégory FOURCADE, Mélanie BATTISTUZZI, Julien TOLFO, Anaïs QUINTARD

➤ **Suppléants :** Emmanuelle GOHIER, Johana CAMPINOS, Marine GAUTHIER, Lætitia PERIE

Ecole Élémentaire :

➤ **Titulaires :** Stéphanie GOUILLARD, Sylvie ROLLIN, Séverine FROMENTIER, Carina PORTELA, Karelle CHANTRY, Mélanie MARTINEAU, Sabrina COCKERHAM, Virginie BENERUT

Ecole Maternelle

La semaine du goût : des goûts et des couleurs

Pour la semaine du goût, nous avons choisi « un jour, une couleur ». Nous avons donc cuisiné en lien avec la couleur choisie, sans oublier le dress-code qui va avec.

Le lundi, le vert était à l'honneur. Les enfants se sont régallés en préparant un excellent virgin mojito, ou encore une belle purée de petits pois, une incroyable mousse de kiwi et une brochette de fruits verts au chocolat. Mardi, certains ont vu le maïs sous toutes ses formes (épis, grains cuits, grains secs), bien jaune et transformé en pop-corn croustillant. D'autres ont découvert le panais et le Lemon curd.

Jeudi, pour la journée rouge, un gazpacho rigolo s'est imposé, mais également de belles pizzas ainsi que de la purée de betterave. Et vendredi, journée orange, du délicieux potimarron rôti, de la purée de patate douce et de potimarron, une dégustation de fromages oranges pour le plaisir des yeux et des papilles.

Bravo à tous les enfants pour la réalisation de ces belles recettes, et merci aux parents d'avoir joué le jeu du dress-code.



Côté loisirs

Maternel

Un peu de magie

Et si le centre de loisirs se transformait en école de magie pour les vacances de Toussaint ?

Défi relevé par les animateurs, pour le plus grand plaisir des enfants ! Un peu de magie et de légèreté pour se changer les idées...

C'est donc le professeur Gregor, chef cuisinier, le professeur Crugger, expert en magie, le Doc, professeur de mécanique, Madame Magie Cadabra, professeure spécialisée en activités manuelles et la professeure Spider, experte en petites bêtes, qui ont accueilli les enfants pendant ces quinze jours de vacances.

Les enfants avaient eux aussi la possibilité de se « transformer » à l'aide de leur déguisement préféré et ce sont donc des sorcières, vampires et autres monstres en tous genres (ainsi que quelques princesses) qui ont participé aux activités que les professeurs leurs avaient concoctées.

Création de baguettes magiques, sports maléfiques, courses endiablées, tours de magie, grands jeux défiant les pires monstres et sorcières, pâtisseries dégoûtantes... les journées étaient bien remplies. N'oublions pas une sortie (oh oui !!!) à Cap Sciences pour découvrir les secrets de la Lune et du Soleil, la visite au centre du Muséum d'Histoires Naturelles de Bordeaux pour nous parler du louuuuup ! Et la ludothèque à domicile pour découvrir de nouveaux jouets et jeux.



L'école « Magicadabra » a refermé ses portes après avoir apporté de la magie aux enfants. Espérons que les prochaines vacances soient aussi passionnantes !



Primaire

Profiter !

C'est dans une ambiance particulière que se sont déroulées les dernières vacances de cette année. Halloween était notre fil rouge de la quinzaine, mais il manquait tout de même la traditionnelle soirée, très appréciée de tous... Néanmoins de nombreux enfants sont venus fréquenter le centre de loisirs. Alors, même si les protocoles sanitaires restent contraignants, nous nous devons de proposer un programme où chaque enfant pouvait se divertir, s'amuser, se dépenser et passer du bon temps. Pour rester dans le thème, de classiques activités manuelles de l'horreur, des pâtisseries dégoûtantes, des danses démoniaques et autres grands jeux monstrueux étaient au programme, sans oublier les activités sportives plus classiques (badminton, base ball, pull ball ou futsal), les grands jeux avec un cluedo ou un grand casino. Un après-midi au cinéma ainsi qu'une matinée au trampoline park de Mérignac ont pu être maintenus. Maintenant place à 2021, afin de tourner définitivement cette page 2020.

Vous pouvez consulter les photos sur le site de la commune, rubrique ALSH 10/13 ans.



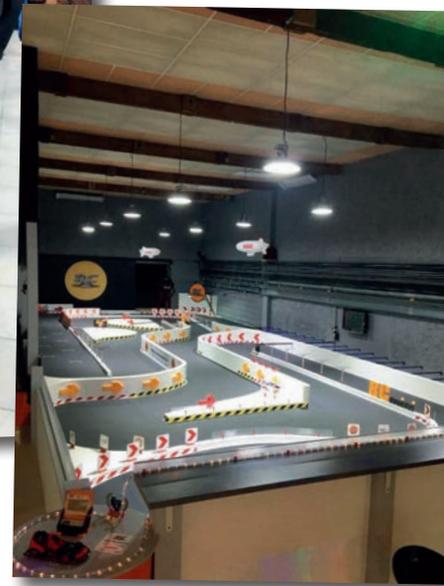
Ados

Afin de permettre le bon fonctionnement des vacances de la Toussaint chez les ados, une organisation un peu particulière a été proposée : pas plus de 10 personnes en déplacement avec masque obligatoire dans les espaces clos. Un groupe le matin et un l'après-midi, pour accueillir une trentaine d'inscrits motivés et ravis de pouvoir sortir de chez eux avec leurs amis.

La nouveauté de la semaine : RC MINI. C'est à Bouliac que les ados ont pu vivre cette expérience unique. Aux commandes d'une voiture de course miniature et depuis un cockpit, ils ont ainsi piloté un mini bolide équipé d'une caméra HD sur un vrai circuit de plus de 120 m² ; un max de sensations pour cette activité qui a fait l'unanimité.

Par ailleurs, surfer la vague artificielle du wave-surf café est la preuve que l'on peut vivre confiné au bord de l'eau : un max de plaisirs comme d'habitude.

Et n'oublions pas les activités très prisées : cinéma, resto, trampoline et bowling ! Toujours en petit groupe mais avec le sourire, même s'il était caché par le masque, le regard ne trompe pas... Cette parenthèse des vacances a fait du bien à nos ados et c'est toujours du bonheur que de leur apporter un peu d'évasion, surtout en cette période.



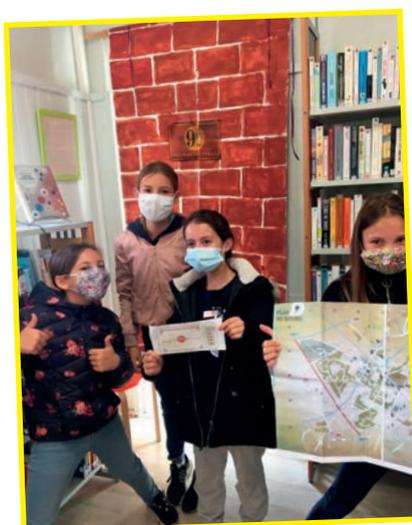
Pré-ados

Un programme tonique et inspirant pour un groupe de 10/13 ans motivé et motivant ! Un jeu de piste sur le thème d'Harry Potter, avec la participation de notre bibliothécaire préférée, Sophie, se déroulant sur la commune. Les plumes magiques étaient dispersées dans le village, mais nos préados, en fans d'Harry Potter, ont déjoué tous les pièges.

De la pêche magique dans un lieu caché, pour un groupe de pêcheurs acharnés.

De la glisse en milieu urbain, du base-ball, du badminton et une sortie cinéma pour se remettre de nos émotions.

Des vacances énergiques entre copains !



Infos vacances 2021

Le service jeunesse vous informe des dates de mise en ligne des inscriptions ALSH 3/6 et 7/12 ans pour l'année 2021 :

- > Vacances d'hiver à partir du 11 janvier
- > Vacances de Printemps à partir du 8 mars
- > Vacances d'été à partir du 31 mai
- > Vacances de la Toussaint à partir du 21 septembre

Les réservations se font en ligne et pour le loisir ados, par feuille de réservation. **Nous vous rappelons que les inscriptions ou réservations ne seront possibles qu'à concurrence du solde de votre compte.** Les structures seront fermées du 3 au 22 août inclus et du 21 décembre au 2 janvier 2022 inclus.

Associations

TCSM : dans l'attente de la reprise

Les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Nous vous parlions l'année passée de nos deux jeunes, participant à une entrée de rêves au Rolex Paris Master. Cette année, le tournoi a bien eu lieu, mais à huis clos en raison de la crise sanitaire.

Notre assemblée générale a eu lieu le jeudi 15 octobre dans la salle des fêtes. Nous remercions la municipalité d'avoir autorisé la tenue de cette assemblée et d'y avoir participé. Notre bureau a été reconduit et poursuit son aventure.

Les assemblées générales du comité de Gironde et de la Ligue de Nouvelle Aquitaine sont reportées.

Côté local, nous avons pu inscrire nos 3 équipes adultes (+45, sénior dames et sénior hommes) au championnat de Gironde. Nos féminines sont invaincues après deux journées, suite à leurs victoires contre Hourtin (5-0) et Portets (3-2). Félicitations pour cette belle dynamique d'équipe !

Nos Séniors hommes n'ont pour le moment pu disputer qu'une seule rencontre pour une victoire.

Nos +45 ont joué deux journées avec des fortunes diverses. Les résultats ne sont pas au rendez-vous malgré la qualité des matchs et du jeu proposé.

Les championnats étant suspendus jusqu'à nouvel ordre, nous espérons pouvoir vite vous retrouver et ainsi lancer également nos équipes jeunes.

Le confinement empêche toute manifestation à l'heure actuelle. Nous reviendrons vers vous avec le calendrier de nos animations mis à jour.

En attendant, ne manquez pas de vous rendre sur notre site www.tcsmeyrans.fr afin de suivre le déroulement de la saison ou encore sur notre page Facebook.

Une question, un renseignement ? Contactez-nous via contact@tcsmeyrans.fr

Toute l'équipe du TCSM vous souhaite une très bonne fin d'année !

Prenez soin de vous et à très vite !



Rugby : des news

Dernier entraînement de l'année. 2020 est décidément une année très spéciale, même pour les Arruonais. Notre sport, autorisé jusqu'à maintenant, se voit s'arrêter subitement.

En septembre et octobre, la présence d'une vingtaine de joueurs a permis de savourer la manipulation du ballon ovale. Pas de vestiaire dans un premier temps, pas de 3^{ème} mi-temps. Malgré cela, les Arruonais ont pu s'exprimer sur le terrain. Du jeu collectif, du

physique et de la technique, tous les ingrédients étaient réunis pour se faire plaisir.

Au mois de novembre, certains hommes, rugbymen ou non, se laissent pousser la moustache. Un mouvement bien connu, le MOVEMBER, qui par cet acte symbolique, permet de se mobiliser contre les maladies masculines.

Galdric, Pascal et l'entraîneur Alexis participent à ce mouvement.



HBSME : une rentrée haute en matchs

Après une rentrée effectuée dans le contexte sanitaire que nous connaissons tous, le Hand Ball de Saint-Médard-d'Eyrans (HBSME) a repris le championnat pour un seul week-end en raison du nouveau confinement.



A cette occasion, nous avons comptabilisé 6 victoires sur les 9 matchs joués. Nos jeunes arbitres étaient également présents sur le terrain de la commune, comme à l'extérieur sur désignation du Comité.

Nos joueurs, nos collectifs et le staff étaient ravis de se retrouver et de revoir leurs supporters dans la salle multisports, dans le respect d'un protocole sanitaire mis au point par le club.

Nous espérons vivement pouvoir nous rassembler à nouveau pour vivre des moments d'échanges et de cohésion qui représentent nos valeurs.

> Au chapitre des bonnes nouvelles, Fanny GAUZERE a rejoint le club en qualité de volontaire service Civique. Elle est en charge de faciliter l'accès du public féminin à la pratique du Handball sous toutes ses formes.

> L'école de Hand du club n'a pas pu fêter dignement Halloween mais les coaches, ne manquant pas (une nouvelle fois) de ressources, ont réalisé une nouvelle vidéo à retrouver sur notre compte Instagram.

> **Dès la sortie du confinement, le club proposera une nouvelle activité : le handfit.**

Il s'agit d'une offre basée sur les notions de « Plaisir – Santé –

Bien-être ». Le handfit est une pratique collective au service de la santé de l'individu. La séance se pratique au côté d'un animateur ou d'un coach handfit, dure de 45 min à une heure et répond ainsi aux recommandations du Plan National de Prévention par l'Activité Physique. Infos à suivre sur notre FB ou Instagram.

> Nous espérons vivement pouvoir vous retrouver d'ici la fin de l'année dans le respect du protocole lié à la crise sanitaire pour partager des émotions sportives et de bons moments de convivialité.

En cette nouvelle période de confinement, retrouvez nous sur notre site internet www.handball-saint-medard-deyrans.fr

Ainsi que sur les réseaux sociaux, Facebook HBSME et INSTAGRAM : https://www.instagram.com/hbsme_officiel/



Prenez soin de vous et de vos proches, Sportivement.

Familles Rurales : judo

Les cours de judo avaient repris (avant le deuxième confinement) à Arbanats dans une salle située dans la zone industrielle.

- > les mardis de 18h à 19h30 pour les enfants
- > les mardis de 19h30 à 21h pour les adultes

Le protocole sanitaire est strictement respecté.

Les Judokas doivent en effet passer du gel hydroalcoolique sur leurs pieds et sur leurs mains, avant de prendre place sur les tatamis, préalablement désinfectés avant chaque cours.

Pour tous renseignements 06 74 39 73 63

APBA : Frédéric Bordessoule devient Président de la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède



Membre d'honneur de l'APBA depuis juin 2014, Frédéric Bordessoule a été avant tout le fondateur de l'Association Paléontologique du Bassin Aquitain et son premier Président (de 1996 à 2014). Il est depuis le 28 septembre 2020, le nouveau Président de la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède.

Après avoir passé vingt années au sein de cette structure scientifique, d'abord en tant que membre (il y adhère en 2000), puis comme administrateur (de 2002 à 2007), Trésorier-adjoint (de 2007 à 2010) et enfin Vice-président (de 2010 à 2020) il en prend aujourd'hui la

Présidence.

A 44 ans, il devient donc le plus jeune Président de la première Réserve Géologique de France et succède à ses quatre honorables prédécesseurs : Hubert Lagoueyte (ancien Maire de Saucats et ancien Conseiller Général), Michel Ringeadé (ancien professeur à l'université de Bordeaux), André Klingebiel (ancien professeur à l'université de Bordeaux) et Joëlle Riss (professeur émérite à l'université de Bordeaux).

Ce paléontologue est un homme d'action et un grand pragmatique, qui a une bonne connaissance des rouages de la Réserve et souhaite développer ce fleuron régional de la géologie, avec ambition et modernité. Il est entouré par un bureau composé d'universitaires, d'enseignants du secondaire et d'un géologue pétrolier (qui est devenu à cette occasion, son Vice-président).

LA.P.B.A. ne doute pas que cette aventure sera exceptionnelle et que Frédéric Bordessoule transformera la Réserve Géologique avec talent.

SSM : la reprise

Après une fin de saison tronquée par l'épidémie COVID-19 et un arrêt brutal des compétitions, le retour des licenciés au stade de la Bugonne a été vécu comme un soulagement par tous les bénévoles oeuvrant au quotidien.

Au vu de la situation sanitaire, un protocole strict est mis en place, en concertation avec la municipalité pour se protéger et protéger les autres au sein du complexe.

C'est d'abord les Séniors qui ont repris le chemin des entraînements fin juillet et celui de la compétition fin août. Nos trois équipes participent aux championnats régionaux et départementaux.



Notre école de foot a vu son staff s'étoffer de manière qualitative pour proposer un niveau de pratique de qualité et contribuer à l'épanouissement de nos jeunes pousses.

La rentrée footballistique, fixée au mercredi 2 septembre, a vu un grand nombre de footballeurs en herbe rejoindre le club et a permis à tout le monde d'être prêt pour la reprise des matchs début octobre.

Chaque semaine, ce sont plus de 250 licenciés qui foulent les superbes pelouses du Stade Saint-Médardais.

A côté de cela, le club améliore sa communication grâce à son nouveau site internet et un compte Facebook très actif pour rendre compte de toutes les actualités du club et informer sur les événements passés et à venir.

Plus d'informations sur notre site internet <https://www.stadesaint-medardais.fr/> et sur le Facebook du club <https://www.facebook.com/stade.saintmedardais.9/>



A NOTER :
article rédigé
antérieurement
au reconfinement

Pétanque : nouvelle saison

Cette année 2020 aura été bien compromise du fait de la COVID-19 qui nous aura et qui continue à nous perturber sérieusement. L'avenir est sombre et nous sommes bien incapables de dire à quand une reprise sereine de nos activités.

Malgré tout, le club a tenu son assemblée générale le 28 octobre en présence d'une belle assistance.

A la majorité absolue Dominique BENDICHOU a été élu Président pour les quatre prochaines années.

Luc CHESNEAU a été élu secrétaire, Véronique BENDICHOU trésorière. Félicitations à Brigitte DUPRILLOT et Jean-Michel BOINEAU qui vont rejoindre Martine CARRASCO, Eric AUGÉY, Bernard IBARGUCHI et Manuel GARCIA.



Le Président Alain LAVERGNE a donc fait le rapport moral : petite saison, annulation des concours et des qualifications, une participation à la coupe de France qui s'est soldée par une très belle résistance de notre équipe, comme quoi il y a de très bons joueurs au sein du club et c'est très prometteur pour l'avenir.

Aujourd'hui l'association comprend 58 licenciés, dont 8 féminines, 2 jeunes et une grande majorité de vétérans.

Ensuite exposé du rapport financier positif malgré une année blanche.

Un grand merci aux sponsors et partenaires : Carrefour Market, Oh Fruits, Intersport Langon, Intersport Podensac et la mairie pour le versement de sa subvention annuelle. Nous espérons revenir vers tous nos autres sponsors au sortir de la crise sanitaire.

Comme annoncé depuis longtemps le Président LAVERGNE ainsi que le Vice-président GRUPELI ne se représentant pas, il y a eu l'élection du nouveau bureau.

Bravo à cette nouvelle équipe qui aura la charge de garder ce même dynamisme, cette même ambiance qui a fait la notoriété du club, reconnue de toutes et tous.

Cette équipe va devoir gérer cette nouvelle saison qui s'annonce très difficile : quid des concours et des qualifications... le tout est que le club reste soudé et très solidaire.

Monsieur le Maire a annoncé et confirmé l'avancement des travaux du nouveau local qui devrait voir le jour en 2021.

Alors espérons que tout redevienne normal le plus rapidement possible afin que l'on reprenne nos activités et que l'on se retrouve de nouveau sur notre terrain favori.

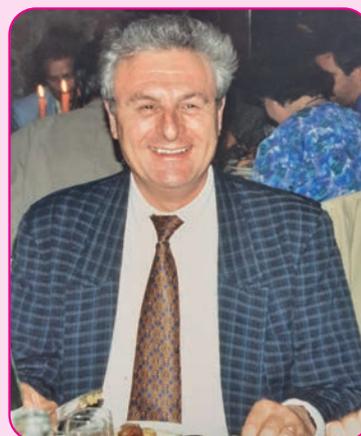
Pour tous renseignements :

Dominique BENDICHOU au 06 82 40 02 15

Bonne pétanque et bonne santé, la priorité !

Qi Gong : décès

Les membres de l'association de Qi Gong du Phénix des Graves ont la tristesse de vous annoncer le décès de leur trésorier (et père de notre Présidente) le 06 octobre 2020, des suites du coronavirus. Michel CLEMENT était un homme apprécié de tous, très dévoué aux autres, juste et rigoureux dans l'exercice de ses fonctions.



Culture bibliothèque et manifestations communales

De la sorcellerie à la bibliothèque

C'est désormais une tradition, lors des vacances de la Toussaint, la bibliothèque accueille le p'tit atelier de sorcières. Cette année, la sorcière Sofybidouille a demandé de l'aide à cinq petits marmittons (accompagnés d'un adulte) pour s'entraîner au concours de « ma sorcière a un incroyable talent ».

Au menu de l'atelier : des petits vers qui dansent, des arcs en ciel en pot et de la morve de monstre. De quoi donner des idées aux apprentis sorciers, pour réaliser des activités manuelles et familiales à la maison !

La bibliothèque organise de nombreuses animations tout au long de l'année et ce, même pendant les vacances scolaires. N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune, rubrique agenda.



Stage Fanzine

Lors des vacances de la Toussaint, la bibliothèque de Saint-Médard-d'Eyrans et le réseau « En voiture Simone » ont proposé un stage « Fanzine » aux 10/15 ans. Ce sont donc cinq jeunes du territoire qui ont participé à ce stage, dans les locaux du Point Jeunes.

Deux journées à imaginer un scénario pour ensuite créer une BD originale en présence des illustrateurs Chloé Cavalier et Adrien Le Galloc'h du collectif Sauvage Garage.

Du crayonné à la colorisation, en passant par l'encre, ils ont pris plaisir à donner vie à leurs personnages, dans une ambiance chaleureuse et détendue. C'est la trépidante aventure de Salomé, entourée de skates, de zombies et d'un chien fantastique qu'ils ont imaginé !

Vous pourrez bientôt découvrir le Fanzine sur le portail biblio-simone.fr, sur le compte Instagram du réseau des bibliothèques. Il



fera aussi l'objet d'une impression et d'une valorisation dans les bibliothèques du réseau.



Les prêts à emporter de la bibliothèque

Depuis le 7 novembre, la bibliothèque, tout en restant fermée à l'accueil du public, propose un service de « prêts à emporter » qui vous permet de venir retirer des documents pré-réservés, aux conditions suivantes :

1 Je choisis

- 10 documents /carte : livres, revues, CD (pas de prêts de jeux)
- catalogue en ligne : selon vos recherches
- une sélection surprise : selon votre âge et vos goûts
- possibilité de portage à domicile pour les lecteurs empêchés (faire la demande par voie postale)

2 Je réserve

- en vous connectant sur votre compte du portail
- « en voiture Simone » : <https://www.biblio-simone.fr>
- avec votre numéro de carte et mot de passe : année de naissance
- par mail : bibliotheque@saint-medard-deyrans.fr
- par courrier pour le portage à domicile

3 Je retire ma commande

- après réception du mail de confirmation
- **mardi 14h/18h - samedi 10h/12h**
- je dépose mes retours dans les bacs prévus à cet effet

Conditions d'utilisation :

- // 1 personne par foyer, dans le SAS de la bibliothèque
- // Fréquentez plutôt votre bibliothèque de rattachement et réservez en priorité des documents lui appartenant.
- // Pensez à préciser vos noms/prénoms/âges et goûts (genres et thèmes : romans, documentaires...)
- // Le portage à domicile est réservé aux personnes fragiles ou n'ayant pas d'accès internet.
- // Les livres rendus restent enregistrés sur votre carte pendant 3 jours (temps de quarantaine)
- // Retours seuls possibles, aux mêmes horaires ou dans la caisse située à l'entrée de la mairie

La boîte à livres

Grâce à l'engagement du Lions Club dans la lutte contre l'illettrisme, un projet de mise en place de boîte à livres a pu voir le jour sur notre commune.

Cette initiative, soutenue par la commission culture et vie locale, en partenariat avec le Lions Club Bordeaux Graves a pour objectif de favoriser la lecture et l'échange.

La boîte à livres Saint-Médardaise a été inaugurée le jeudi 8 octobre, en présence de monsieur le Maire, d'Ingrid COMPAN adjointe à la culture, de Sophie HERAUD bibliothécaire, de conseillers municipaux ainsi que de deux représentants du Lions Club Bordeaux Graves, Albert POULIQUEN et Alain de la GIRODAY.

Vous pourrez découvrir cette boîte sur l'espace vert en face de la bibliothèque, à l'entrée du parking de la poste.

Le fonctionnement est simple : vous pouvez emprunter un livre qui vous plait ou en déposer, pour permettre à d'autres personnes de le découvrir. Ainsi vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement. C'est un principe qui vous permet de devenir acteur de cet espace public. Nous comptons



sur vous pour le rendre vivant !

Attention, il ne s'agit pas d'un espace de dépôts sauvages de livres trop usagés vous encombrant. La bibliothécaire veillera à l'ordre et la propreté, mais aussi au style de livres déposés (**pas de prosélytisme religieux ou politique, ni documents à connotations sexuelles**).

La bibliothèque sur Facebook !

C'est nouveau, retrouvez désormais toutes les informations sur la page Facebook de la bibliothèque de Saint-Médard-d'Eyrans.

Qu'allez-vous y trouver ? Des informations pratiques, des nouveautés, notre agenda, des vidéos et photos de nos activités... la vie de notre bibliothèque !

Cette page est ouverte à tous et actualisée par Sophie, la bibliothécaire.

Alors n'hésitez pas et abonnez-vous via le <https://www.facebook.com/saintmedarddeyrans>



Une randonnée pour découvrir la biodiversité communale



Depuis plusieurs années maintenant, la commune s'investit dans la fête nationale de la science avec notamment, le Festival de la Science. Cette année, en raison de la crise sanitaire, il n'a pas pu être organisé, mais des actions ponctuelles ont été proposées.

En effet, la Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède et le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique ont proposé une sortie naturaliste le samedi 3 octobre, sur la commune.

Accompagnés de naturalistes confirmés, Marie Caillaud et Cyrille Gréaume, les participants sont partis à la découverte de la biodiversité étonnante des friches et des bords de chemins. Afin de respecter le protocole sanitaire, deux créneaux ont été organisés, le matin cinq marcheurs sont partis à l'assaut des chemins et quatre l'après-midi. Malgré le temps maussade, l'expérience a

enthousiasmé les randonneurs.

Cette sortie fut l'occasion de découvrir le programme de l'Atlas de la Biodiversité Communale en cours sur l'intercommunalité et de s'initier à des démarches de sciences citoyennes et participatives autour de la biodiversité.



Infos locales

Pessac - Léognan : accueil aux châteaux

Les Portes Ouvertes de l'Appellation Pessac-Léognan évoluent. Malgré un contexte particulier et incertain, mais dans le but d'accueillir tout de même du public à la propriété, **les châteaux de l'Appellation Pessac-Léognan vous proposent un accueil aux châteaux, le samedi et le dimanche, les trois premiers week-ends de décembre (Les 5/6, les 12/13 et les 19/20 décembre 2020).**

Au minimum et dans l'attente d'une évolution éventuelle des mesures actuelles, les boutiques et les caves des Châteaux de l'Appellation vous seront ouvertes pour la vente, dans le plus grand respect des conditions d'hygiène sanitaires en vigueur.

Les informations et la liste des propriétés ouvertes seront actua-

lisées au fur et à mesure sur le site internet du Syndicat viticole de Pessac-Léognan.

<https://www.pessac-leognan.com/week-end-portes-ouvertes-pessac-leognan-2020/>

Plus de renseignements par téléphone au 05 56 00 21 90 ou par email à info@pessac-leognan.com

Accueil aux Châteaux
3 WEEK-ENDS DE DÉCEMBRE
Les 5/6, 12/13 et 19/20 décembre 2020
de 10H00 à 18H00

PESSAC-LÉOGNAN
Berceau des Grands Vins de Bordeaux

Syndicat Viticole de Pessac-Léognan ☎ 05 56 00 21 90
www.pessac-leognan.com - info@pessac-leognan.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Conciliateur de justice

Dans le cadre du développement des maisons de services au public (MSAP), et de l'intégration au nouveau label gouvernemental « France Services », une permanence conciliateur de justice se tiendra désormais à la MSAP de Léognan.

La conciliation permet de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties ou plus, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Un passage obligé lorsqu'un litige surgit

À moins que les parties n'aient préféré tenter une médiation ou une procédure participative, la conciliation de justice est obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 euros ou lorsque la nature du litige l'impose.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès ou devant un juge ou être déléguée à un conciliateur de justice.

Elle concerne uniquement les litiges en matière civile. Conflits concernés : relations entre bailleurs et locataires / litiges de la consommation / problèmes de copropriété / litiges entre commerçants / litiges entre personnes / litiges et troubles du voisinage / litiges relevant du droit rural / litiges en matière prud'homale.

Elle ne concerne pas les litiges d'état civil, de droit de la famille, de conflits avec l'administration.

Un auxiliaire de justice assermenté

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole, qui est nommé par ordonnance du premier président de la Cour d'appel sur proposition du magistrat coordonnateur de la protection et de la conciliation de justice et après avis du procureur général.

Claudie GERALD, conciliatrice de justice
MSAP de Léognan - 10 place Joane - 33850 LEOGNAN
Rendez-vous : 05 57 96 96 70

Réponse de la Préfète au courrier de monsieur le Maire, concernant le bruit de l'A62

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRIVÉ LE
- 9 NOV. 2020
MAIRIE ST-MÉDARD D'EYRANS

La Préfète

Affaire suivie par : **Jérémy Riout**
Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde
Responsable de l'unité mobilité énergie transports
Tél : 05 56 24 82 12
Mél : [jeremy.riout@gironde.gouv.fr](mailto:j Jeremy.riout@gironde.gouv.fr)

Bordeaux, le 4 NOV. 2020

Monsieur le Maire,

Par votre courrier du 9 septembre dernier, vous m'alertez sur l'augmentation du trafic routier sur l'autoroute A62 qui amplifierait les nuisances sonores pour vos administrés. Vous me demandez de commander une nouvelle étude de bruit afin de constater un éventuel dépassement du seuil réglementaire de niveau sonore de 68 dB, et de pouvoir mettre en œuvre des solutions de réduction en fonction du résultat des mesures.

La France comme l'ensemble des pays européens est à ce jour engagée dans la révision des cartes de bruit stratégiques qui devront être éditées au plus tard en juin 2022. La réalisation de ces nouvelles cartes implique entre autres la réalisation de nouvelles études de bruit sur les axes qui voient un trafic de plus de 3 millions de véhicules par année, dont le tronçon de l'A62 qui traverse votre commune. Ces cartes permettront d'identifier les points noirs du bruit auxquels les gestionnaires d'infrastructures devront apporter une réponse. Lorsqu'une habitation ou un secteur d'habitation sont localisés dans une zone où le niveau sonore constaté dépasse l'un des seuils réglementaires jour ou nuit, l'État planifie les mesures nécessaires pour réduire les nuisances dans son prochain plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Au-delà du calcul des niveaux sonores, une évaluation de l'effet du bruit sur les populations sera également menée afin de mieux juger l'impact sur la santé. Elle permettra si besoin d'adapter les mesures d'atténuation du bruit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,

P. Riout
Paulette BUCCIO

M. Christian Tamarelle
Maire de Saint Médard-d'Eyrans
Hôtel de ville
9 avenue du 8 mai
33650 Saint Médard-d'Eyrans

ADONAÏ restaurant / traiteur

Comme vous l'aurez constaté, le restaurant du centre bourg a rouvert. Il s'appelle désormais « Adonai » et propose de la cuisine du monde. Nous avons fait connaissance avec Israël RANGBA, le gérant du lieu.



Si la restauration n'est à la base pas son cœur de métier, Israël RANGBA a baigné depuis son enfance dans un foyer où la cuisine était omniprésente et a toujours été sensible à la gastronomie. Marié et père de 4 enfants, ce Béglaï de 42 ans, arrivé en France à l'âge de 5 ans, a eu une première vie professionnelle dans le bâtiment, où il a exercé différents métiers, dont celui d'électricien ou encore plombier. Encouragé par ses proches à se lancer dans la restauration, il a préalablement préféré se former. C'est ainsi qu'il a suivi une formation de six mois « Cuisine nomade » mise en place par la ville de Blanquefort et le lycée hôtelier Saint Michel de l'Adie, sous l'égide du chef étoilé Thierry Marx. Une opportunité qui lui a aussi enseigné les bases de la gestion administrative. L'objectif était de créer son entreprise, ce qu'il a fait en 2017 en ouvrant un service traiteur à Bègles.

Animé par l'envie de faire découvrir des saveurs, il désirait ouvrir son propre restaurant. Après une prospection, l'opportunité de Saint-Médard-d'Eyrans lui a été proposée par Bernard Chevalier, adjoint au Maire et c'est ainsi qu'il s'est lancé. Il a souhaité développer une cuisine du monde rapide et équilibrée, à découvrir sur place, livrée à domicile ou sur le lieu de travail, ou bien encore à emporter. Accompagné par le chef cuisinier Joël TAMINI, ils

ERRATUM :

Dans l'Echo 113, nous vous avons présenté Evelyne GIRARDEAU. Sa profession est « Sophrologue et Hypnopraticienne »

puisent leurs inspirations dans la cuisine traditionnelle de tous les pays, adaptée au goût du plus grand nombre et bien entendu avec des produits frais. Israël RANGBA a pour adage que « faire voyager au travers des cuisines, peut rapprocher les gens et créer de la convivialité autour de la découverte de nouvelles saveurs ». Son restaurant est donc à cette image, le partage des cuisines du monde revisitées. Il ne compte pas s'arrêter là et a d'autres projets, mais chaque chose en son temps...

Dès que cela sera possible n'hésitez-pas à franchir les portes du restaurant pour passer un moment délicieux et dépaystant.

En attendant de pouvoir accueillir les clients sur place, Adonai développe tout particulièrement son activité de traiteur et de vente à emporter. Venez vous régaler !

Consultez la carte des plats sur le site internet : <https://adonai-traiteur.fr/adonai-saint-medard-deyrans/>



Adonai Cuisine du Monde Traiteur Restaurant

1-3 rue des Primevères

Téléphone : 05 54 49 80 71

Site internet : adonai-traiteur.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi de 10h à 15h et de 18h à 22h

Dimanche de 10h à 15h

Initiative : Rencontre avec Roselyne LECOMTE, Saint-Médardaise et chef d'entreprise

Cette native de Bretagne et fille de commerçants, a rejoint le Sud-Ouest dans sa jeunesse. Après avoir suivi des études d'esthétique à Angoulême, elle a travaillé pendant deux ans en alternance dans un magasin Yves Rocher de Charente-Maritime. Après son apprentissage, elle s'installe dans la région bordelaise et travaille pendant cinq ans comme salariée, dans un institut de beauté. A 24 ans, elle s'établit pour la première fois à Pessac, dans un petit institut de beauté qu'elle gardera cinq ans. Puis, elle repart chez Yves Rocher, mais cette fois-ci à son compte, en tant que franchisée à Langon. Cela fait maintenant dix ans qu'elle gère ce magasin, avec toujours autant de passion.

Marque engagée dans le respect de l'environnement, pionnière dans la cosmétique végétale, Yves Rocher est une entreprise

française, qui récolte, fabrique et distribue ses produits. « Une jolie marque pour une belle aventure » nous confit-elle.

Installée sur Saint-Médard-d'Eyrans depuis dix ans, et maman d'un petit garçon de 5 ans, elle apprécie la commune pour sa convivialité, ses commerçants et le fait d'être à la campagne tout en étant à proximité de Bordeaux.

En tant que commerçante, elle est directement impactée par la COVID-19 et notamment le confinement. Elle souhaite proposer aux habitants de la commune une offre promotionnelle à l'approche des fêtes de fin d'année.

Pour en savoir plus sur cette offre, n'hésitez pas à la contacter directement : yvesrocherlangon@gmail.com ou 06 78 11 64 98

COVID-19 : informations pour tous

COVID-19

Les gestes barrières pour sauver des vies

INFORMATION #COVID19

Adoptez les bons réflexes avec le masque

Une fois en place ne le touchez plus

Ne le mettez pas dans votre poche

S'il est humide ou souillé changez-le

Lavez-vous les mains avant et après l'avoir mis

Une fois utilisé, jetez-le dans une poubelle

#COVID-19

Pour vous déplacer, vous devez être muni de l'un des documents suivants :

- L'attestation de **déplacement dérogatoire**
- Le justificatif de **déplacement professionnel**
- Le justificatif de **déplacement scolaire**

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15